

AVIS DE RETROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.214-1, L.214-2 et R.214-3 à R.214-16,

VU la délibération n° 2009.04.02.04 en date du 2 avril 2009 relative à la délimitation d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité pour l'instauration du droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux,

VU la décision municipale n° D2018/148 du 16 mars 2018 actant de l'exercice du droit de préemption au prix de 40 000 € du fonds de commerce de la boucherie du Petit Bourg,

VU la délibération du Conseil Municipal n°CM20190221_051 en date du 21 février 2019 approuvant le cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce sis Centre commercial du Petit Bourg à Evry

Consultation du cahier des charges :

Le cahier des charges relatif à la rétrocession du fonds de commerce sis Centre Commercial du Petit Bourg à Evry :

- peut être retiré à la Mairie Annexe d'Evry-Courcouronnes, 2 rue Paul Puech, 91080 Evry Courcouronnes.
- ou adressé par courriel sur demande auprès de l'adresse électronique suivante : pierrette.vergnion@evrycourcouronnes.fr

Les pièces qui constituent le dossier de candidature sont inscrites au sein du cahier des charges.

Description du fonds de commerce :

Le montant actuel du loyer est de 7 371 €/an. Il sera établi un nouveau bail de neuf années lors de la cession.

Les locaux sont disponibles immédiatement.

Le local est exclusivement affecté à une activité de **boucherie traditionnelle, triperie, volailles, pâtisserie, revente de charcuterie et comestibles.**

Description du local :

Au rez-de-chaussée du bâtiment C1 : Une boutique aménagée : longue vitrine en façade, rideau de fer, entièrement carrelée, meubles vitrine, et outillages professionnels (balance, hachoir, trancheuse à jambon, scie à os, rôtière), deux chambres froides avec fenêtre sur la boutique, deux billots.

A la suite, une salle de préparation avec billot et lave main, une pièce pour les compresseurs ayant accès sur le quai de déchargement et la cour.

La valeur

La valeur de cession du fonds de commerce est fixée à 40 000 € hors frais d'acte.

Délai de dépôt des offres :

Les dossiers de candidatures– sous forme papier ou via support électronique sous format PDF - devront être reçus en Mairie avant le 15 avril à 12 heures :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à :
- Soit par dépôt à la Mairie :

Mairie d'Evry Courcouronnes, Place des Droits de l'Homme et du Citoyen, 91 011 Evry Courcouronnes Cedex,